

**SYNDICAT MIXTE OUVERT
POUR LA
RESTAURATION COLLECTIVE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nom : MM/GB

N° 2026-12

Le jeudi 23 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Restauration Collective, regroupant le Département, la communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais et les communes de Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Nevers, Pougues-les-Eaux, Varennes-Vauzelles, Saint Eloi, d'Urzy, et Marzy désignés par les Conseils Municipaux des neufs communes, et par l'Assemblée Délibérante du Conseil Départemental et du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, se sont réunis dans la salle de réunion de la cuisine des Saveurs, située ZA à Nevers, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur Michel MONET, le 10 avril 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Présidence de Mme Martine MAZOYER

Présents délégués titulaires : Mme Françoise HERVET, Mme Martine MAZOYER, Mme Sylvie FAVERIAL, Mme Lorie FERREIRA, Mme Laurence JONAS, M. Alain HERTELOUP, M. René CORBEAU, M. Gilles BERTRAND, Mme Lara LISSOTY, Mme Marie-Christine AMIOT, M. Michel LAVABRE, Mme Hélène MARTIN, M. Benoît DEBRUYCKER, Mme Annabelle MAILLEFER, M. Alain BUSSIERE

Présents délégués suppléants : Mme Mireille GAUDION, Mme Émilie HELARY,

Présent délégué suppléant sans voix délibérative : M. Alain PROUKHNITZKY Alain

Excusés : Mme Chrystel PITOUN, Mme Martine RENAULT, Mme Laurence NOUVEAU, M. Didier RAMET, M. Mathieu BATTUT, Monsieur Bertrand COUTURIER, Mme Christine GORGET, M. Jean-Yves ASTRE, Mme Élisabeth FREMONT, Mme Patricia BEADES, Mme Stéphanie MOURTIAU, Mme Marie-Hélène MARTIN

Pouvoir : néant

Effectif légal : 22

Présents ou représentés : 18

Secrétaire de séance : Mme Françoise HERVET

**COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL :
CREATION DES POSTES DE VICE-
PRESIDENTS
ET D'ASSESEURS**

Exposé de Madame La Présidente,

Selon les statuts du syndicat, le bureau syndical est composé d'un représentant de chaque collectivité. Il sera constitué de la Présidente, de Vice-Présidents, en nombre au plus égal à 30% de l'effectif global du comité, et éventuellement d'autres membres.

En conséquence, l'effectif du comité syndical étant de 22 délégués, nous pouvons créer jusqu'à 6 postes de Vice-Présidents.

La Présidente propose de créer 6 postes de vice-présidents, et de constituer le Bureau Syndical comme suit :

- Le Président
- Les 6 Vice-Présidents
- et 4 assesseurs

Le comité syndical,

Par 17 voix pour

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical,

Fait à Nevers, le 23 avril 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 04/05/2026

de la publication dans la commune siège du syndicat et dans les communes membres, conformément à l'article L 5211-47 du C. G. C. T.

Fait à Nevers, le 23 avril 2026

La Présidente,

Martine MAZOYER